

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-E-068

Séance du 01 décembre 2022

Avis relatif à la liste rouge régionale des végétations

Après avoir examiné le dossier relatif à la liste rouge des végétations lors de la séance du 01 décembre 2022, le CSRPN émet un **avis favorable**. Le CSRPN salue la qualité du travail effectué. De même, le CSRPN souligne l'intérêt de cette liste pour la protection de la biodiversité plus généralement.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

